



22 novembre 2019

(19-7992)

Page: 1/2

Original: anglais

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE CONJOINTE SUR LA FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT

Révision¹

La communication ci-après, datée du 22 novembre 2019, est distribuée à la demande des délégations de l'Afghanistan; de l'Arabie saoudite, Royaume d'; de l'Argentine; de l'Australie; de la Barbade; du Bénin; du Brésil; du Burundi; de Cabo Verde; du Cambodge; du Canada; du Chili; de la Chine; de la Colombie; du Congo; de la Corée, République de; du Costa Rica; de Djibouti; de la Dominique; des Émirats arabes unis; de l'Équateur; de la Fédération de Russie; du Gabon; de la Gambie; du Ghana; de la Grenade; du Guatemala; de la Guinée; de la Guinée-Bissau; du Honduras; de Hong Kong, Chine; de l'Islande; du Japon; du Kazakhstan; du Koweït, État du; du Libéria; de Macao, Chine; de la Macédoine du Nord; de la Mauritanie; du Mexique; de la Mongolie; du Monténégro; du Myanmar; du Nicaragua; du Nigéria; de la Norvège; de la Nouvelle-Zélande; du Pakistan; du Panama; du Paraguay; du Qatar; de la République centrafricaine; de la République démocratique populaire lao; de la République dominicaine; de la République kirghize; des Seychelles; de la Sierra Leone; de Singapour; de la Suisse; du Suriname; du Tadjikistan; du Tchad; du Togo; de la Turquie; de l'Union européenne; de l'Uruguay; du Vanuatu; du Yémen; de la Zambie; et du Zimbabwe.

1. Nous, les Ministres représentant les Membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ci-après: Afghanistan; Arabie saoudite, Royaume d'; Argentine; Australie; Barbade; Bénin; Brésil; Burundi; Cabo Verde; Cambodge; Canada; Chili; Chine; Colombie; Congo; Corée, République de; Costa Rica; Djibouti; Dominique; Émirats arabes unis; Équateur; Fédération de Russie; Gabon; Gambie; Ghana; Grenade; Guatemala; Guinée; Guinée-Bissau; Honduras; Hong Kong, Chine; Islande; Japon; Kazakhstan; Koweït, État du; Libéria; Macao, Chine; Macédoine du Nord; Mauritanie; Mexique; Mongolie; Monténégro; Myanmar; Nicaragua; Nigéria; Nouvelle-Zélande; Norvège; Pakistan; Panama; Paraguay; Qatar; République centrafricaine; République démocratique populaire lao; République dominicaine; République kirghize; Seychelles; Sierra Leone; Singapour; Suisse; Suriname; Tadjikistan; Tchad; Togo; Turquie; Union européenne; Uruguay; Vanuatu; Yémen; Zambie; et Zimbabwe, nous félicitons des progrès significatifs réalisés dans les Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement à l'OMC depuis la onzième Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires.

2. Nous reconnaissons les liens de plus en plus forts entre le commerce et l'investissement et leur rôle clé pour promouvoir le développement dans l'économie mondiale actuelle, ainsi que la nécessité d'une coopération internationale plus étroite au niveau mondial pour créer un environnement plus transparent, plus efficient et plus prévisible afin de faciliter l'investissement transfrontières.

3. Nous soutenons pleinement la Déclaration ministérielle conjointe de 2017² adoptée à Buenos Aires, qui vise l'élaboration d'un cadre multilatéral sur la facilitation de l'investissement pour le développement. Nous convenons aussi que la facilitation d'une participation accrue des Membres en

¹ La présente révision concerne l'ajout du Bénin, des Émirats arabes unis, du Nicaragua, du Panama, du Qatar et du Togo parmi les coauteurs de la Déclaration ministérielle conjointe initialement publiée le 5 novembre 2019.

² Déclaration ministérielle conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement à l'OMC, document WT/MIN(17)/59 daté du 13 décembre 2017.

développement et les moins avancés aux flux d'investissements mondiaux devrait constituer un objectif central du cadre. Les discussions ne porteront pas sur l'accès aux marchés, la protection de l'investissement et le règlement des différends entre investisseurs et États.

4. Nous nous félicitons de l'engagement de haut niveau exprimé par les Membres de l'OMC dans les discussions structurées en cours sur la facilitation de l'investissement pour le développement. Ces discussions continueront d'être pilotées par les Membres, transparentes, inclusives et ouvertes à tous les Membres de l'OMC. Nous considérons que le document de travail³ (établi par le Coordonnateur sous sa responsabilité et distribué à tous les Membres de l'OMC) constitue une base solide pour continuer de progresser dans les discussions en cours.

5. Nous sommes déterminés à intensifier les travaux en vue de développer davantage le cadre visant à faciliter les investissements étrangers directs et à œuvrer en faveur d'un résultat concret sur la facilitation de l'investissement pour le développement à la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12). Nous convenons de poursuivre nos efforts de communication avec les Membres de l'OMC, en particulier les Membres en développement et les moins avancés, pour faire en sorte que le cadre contribue à répondre à leurs priorités et besoins en matière de facilitation de l'investissement.

6. Nous encourageons tous les Membres de l'OMC à participer activement à ce processus.

³ Figurant dans le document INF/IFD/RD/39 daté du 24 juillet 2019.